



SECOND CYCLE

NOTICE POUR L'INSCRIPTION À DEMI-PENSION

A RENDRE IMPERATIVEMENT AU SERVICE INTENDANCE

LORS DES INSCRIPTIONS

OU

SOUS ENVELOPPE SEPARÉE SI RETOUR PAR COURRIER DU DOSSIER.

1 - A TOUTES LES FAMILLES

Tout élève qui souhaite prendre ses repas au restaurant scolaire peut s'inscrire en qualité de demi-pensionnaire **en adressant la fiche d'inscription ci-jointe : sinon** il ne vous sera pas possible de déjeuner le jour de la rentrée.

Important : Tout élève qui ne souhaite pas prendre ses repas au restaurant scolaire **doit impérativement nous retourner la fiche inscription en cochant la case « Externe ».**

Différents modes de paiement existent pour la restauration :

- **Par prélèvement automatique mensuel sur compte courant** (impossible sur les livrets d'épargne) : le montant prélevé le 5 du mois correspond aux repas consommés le mois précédent (exemple : le 5 octobre sera prélevé la somme correspondante aux repas consommés courant septembre).
- **Par espèces.**
- **Par chèque.**

Le prix du repas pour l'année scolaire actuelle est fixé **par le Conseil Régional de Bretagne** selon les tranches tarifaires (voir les plaquettes d'information diffusées par le Conseil Régional et tarifs présents sur le site du lycée).

Au cours de l'année scolaire pour les élèves n'ayant pas choisi le prélèvement automatique

Les chèques ou espèces destinés à alimenter les cartes de self seront à remettre exclusivement au service intendance ouvert les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7h30 à 17h30.

Tout au long de l'année, chaque élève devra veiller à ce qu'il y ait au minimum la valeur d'un repas sur sa carte **excepté pour ceux qui ont opté pour le prélèvement.** Lors du passage au self le solde disponible apparaît, **soyez donc vigilants.**

Important : En cas de difficultés financière, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (fonds sociaux, caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier.

2 – AUX FAMILLES BÉNÉFICIAIRES D'UNE BOURSE NATIONALE

Dès réception de la notification (courant octobre), les frais de restauration y seront directement déduits, la restauration du mois de septembre sera prélevée sur votre compte bancaire le 05/10/22.

3 - MODE D'ACCÈS AU RESTAURANT : CARTE MAGNÉTIQUE

- **Une carte magnétique sera remise gratuitement en début d'année scolaire aux nouveaux entrants.** Cette carte est personnelle et ne doit pas être prêtée ou donnée.
- **Les élèves déjà inscrits au lycée l'année précédente en qualité de demi-pensionnaires devront impérativement se munir de la carte délivrée précédemment.**
- **En cas de perte ou dégradation :**
Se procurer une nouvelle carte (4 €) au service intendance.